

COMMUNE DE CAPPELLE-EN-PÉVÈLE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020
CONVOCATION DU 14 DÉCEMBRE 2020

Le 18 décembre 2020, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes de Cappelle-en-Pévèle.

Présidence de Monsieur Bernard CHOCRAUX, Maire.
Nombre de Conseillers : 19

PRÉSENTS :

M CHOCRAUX, M DESPREZ, Mme THELLIER-CUVELIER, M BAERT, Mme GELEZ, M CHACORNAC, M ROCHE, M LAGANGA, Mme BROUTIN, Mme DA SILVA MARTINS, Mme CARON, Mme PERAL, M BOUVRY, M OLIVE, Mme DELATRE, Mme SINIARSKI, M HENRIQUET, Mme DELTOUR

EXCUSÉ AYANT DONNÉ POUVOIR :

M GOHIER à Mme DAVERGNE

Secrétaire de séance : Madame Julie DELTOUR

DÉLIBÉRATION N°58B/2020

**Autorisation de solliciter une subvention auprès de la Région Hauts-de-France
pour l'enfouissement des réseaux rue de l'Égalité.**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°20160871 de la Séance Plénière du Conseil Régional Nord Pas de Calais – Picardie du 8 juillet 2016 adoptant le dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires 2016-2021,

Vu la délibération n°2020.01481 de la Séance Plénière du Conseil Régional Hauts-de-France du 30 juin 2020 adoptant un plan de relance pour un virage vers une production durable en Hauts de France,

Vu la convention territoriale d'exercice concerté des compétences relatives à la solidarité des territoires – n°19001780 signée entre le Département de l'Aisne, le Département du Nord, le Département de l'Oise, le Département du Pas-de-Calais, le Département de la Somme et la Région Hauts de France,

Vu l'avis émis par la commission Aménagement du territoire et transition énergétique (rénovation urbaine, logement, troisième révolution industrielle, contrat de plan Etat-Région, Europe, fonds structurels),

Vu la délibération 2020.02152 prise par la Région Hauts-de-France concernant la mise en place d'un fonds de relance et de solidarité avec les territoires,

Considérant la volonté régionale d'accompagner et de dynamiser la relance économique et de soutenir la commande publique auprès des entreprises.

Monsieur le Maire explique que dans le contexte de crise sanitaire que nous connaissons depuis plusieurs mois maintenant, le Conseil régional Hauts-de France souhaite soutenir les collectivités locales dans leurs projets. C'est ainsi que le 13 octobre 2020 a été voté par la Région la création d'un Fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires.

Ce fonds spécial est doté d'une enveloppe de 10 millions d'euros mobilisables jusqu'à la fin de l'année 2021, et concerne tout nouveau projet d'un montant total de travaux supérieur à 50 000 euros. La subvention régionale maximale sera de 30 % plafonnée à 150 000 euros, avec une participation au minimum du maître d'ouvrage de 20 %. Le soutien sera limité à un projet par commune.

Monsieur le maire souhaite proposer à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux d'enfouissement liés au projet cadre de vie phase 1 (rue de la Libération). Le montant des travaux est estimé à 540 133€ HT dont 125685€ HT pour l'enfouissement des réseaux.

La commune souhaite déposer une demande de subvention de 37705€ pour financer les travaux d'enfouissement des réseaux prévus.

Le financement est établit comme suit :

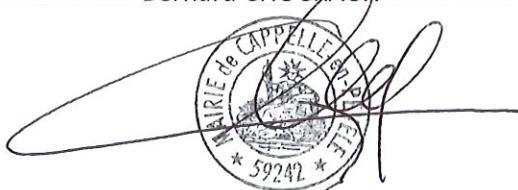
Montant du projet (HT) : 540 133 €	Plan de financement :
<p>Nature des dépenses :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Honoraires : 25 054 €➤ Travaux préparatoires & installation de chantier : 33 202 €➤ Voiries, réseaux : 404 605 € Dont enfouissement 125 685 €➤ Éclairage, signalisation : 44 720 €➤ Espaces verts, mobilier urbain : 71 272 €	<ul style="list-style-type: none">➤ Porteur de projet : 378074 €➤ État – FSIL : -➤ État – DETR : 124334 €➤ Autres subventions État : -➤ Conseil régional : 37705 € (sur l'enfouissement des réseaux)➤ Conseil général : -➤ EPCI : -➤ Autres (préciser) : -

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (19 voix pour) :

- approuve la réalisation de cette opération
- autorise M le Maire à solliciter la subvention auprès de la Région pour ces travaux
- autorise M le Maire à signer tous documents concourant à la réalisation des opérations
- autorise la passation du marché de travaux afférent.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Bernard CHOCRAUX



DATE DE PUBLICATION : 13/01/2021

DATE DE TRANSMISSION AU PRÉFET : 13/01/2021